

RÈGLEMENT

CALENDRIER :

Le stage se déroulera entre le 21 et le 28 Juillet 2025 dans la commune d'Argenton-sur-Creuse (Indre 36, Région Centre-Val de Loire).

- **Le 21 Juillet 2025** : Accueil des élèves à partir de 17h au Moulin Saint Etienne 1, Rue Basse 36200 Argenton-sur-Creuse. Une réunion de bienvenue et d'information aura lieu à 19h30 sur le lieu du repas afin de vous présenter les différents acteurs du stage, le planning, son fonctionnement et ainsi marquer le point de départ de l'Académie.
- **Le 28 Juillet 2025** : Départ des élèves en matinée.

PROFESSEURS :

Les professeurs du stage seront :

- Membres de l'**Ensemble Squillante**.
- *Pianiste* : **Francisco Martí Hernández**
- *Percussionniste et animateur du Marching-Band* : **Jérôme Martineau**, membre fondateur du groupe Old School Funky Family et compagnon de route de l'Ensemble Squillante depuis de nombreuses années...

Artistes invités : Miguel Angel Lorente Professeur à Musikene – Centre Supérieur de Musique du Pays Basque et des membres du Old School Funky Family.

CONTENU DU STAGE :

- Cours individuels avec chacun des professeurs.
- Cours de Musique de Chambre.
- Répétitions avec piano.
- Concerts des élèves dans la ville d'Argenton-sur-Creuse ainsi qu'au sein du festival Les Intemporel-les.
- Marching-band avec Jérôme Martineau aux percussions.
- Master-class ou rencontre avec les Artistes invités.
- Ateliers et/ou conférences avec les Membres de l'Ensemble Squillante.
- Exposition et présentation des produits des établissements Selmer, Vandoren.
- Ateliers sur la lutherie par Tiphany Le Gal du magasin Un Vent de Passion (Limoges) qui proposera également ses services pour d'éventuelles réparations ou réglages d'instruments sur place.
- Entrée libre pour assister aux concerts du festival Les Intemporel-les pendant toute la durée de l'Académie.

SÉLECTION :

Nombre de places :

45 places.

Date limite d'inscription :

21/06/2025

ACADÉMIE SQUILLANTE
ARGENTON-SUR-CREUSE

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions se feront uniquement par internet et comporteront deux phases :

PRÉ-INSCRIPTION : Elle s'effectuera en remplissant le formulaire que vous pourrez trouver sur notre site internet www.ensemble-squillante.com, en suivant le lien prévu à cet effet, rubrique « Stage Argenton ». Des arrhes de 100€ (qui seront à déduire du tarif de l'inscription finale) vous seront également demandées afin de réserver votre place et valider cette pré-inscription. Ces arrhes seront à régler par chèque à l'ordre de l'Association Squillante ou par virement bancaire sur le RIB suivant : Association Squillante Caisse d'Épargne Midi Pyrénées IBAN : FR76 1313 5000 8008 1069 3464 447, BIC : CEPAFRPP313. **Attention les arrhes perçues entraînent la prise en compte de votre inscription et ainsi des frais de secrétariat, elles ne pourront en aucun cas être remboursées quelque soit le motif de résiliation et la pré-inscription ne sera validée ainsi que la place réservée qu'une fois ces arrhes reçues.**

INSCRIPTION DÉFINITIVE : Une fois la confirmation de votre pré-inscription reçue via un e-mail de notre part, vous pourrez procéder au paiement de votre inscription. Inscription pédagogique + Pension complète à régler soit par chèque à l'ordre de l'Association Squillante, soit par virement bancaire sur le même RIB que pour le paiement des arrhes. Vous pourrez également nous renvoyer par mail l'autorisation concernant les droits à l'image à imprimer et signer que vous pouvez trouver à la suite de ce règlement.

Adresse postale pour l'envoi des chèques : Martine Schmitt 2517 Chemin du Bord de l'Angle 82230 Léojac

PRIX :

Inscription pédagogique : 500€

Hébergement et Repas : l'organisation du stage propose, pour les élèves qui le souhaitent, de loger au Moulin Saint Etienne 1, Rue Basse 36200 Argenton-sur-Creuse et prendre les repas à la Salle Jean Frappat Rue de la Grenouille 36200 Argenton-sur-Creuse.

- **Pension complète** (Hébergement et repas du 21 Juillet soir au 28 Juillet matin) : **195€**

Ou

- **Demi-pension** (Repas du midi seulement du 22 Juillet au 27 Juillet) : **60€**

Les personnes ne souhaitant pas bénéficier des conditions d'hébergement proposées peuvent trouver toutes les informations sur les autres possibilités à l'office du tourisme d'Argenton-sur-Creuse ou sur le site internet : <https://lavalleedelacreuse.fr/tourisme/> rubrique séjourner ou par mail à l'adresse : tourisme@cc-valleedelacreuse.fr

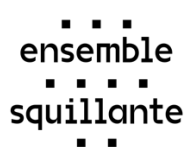
DIVERS :

Matériel demandé : Une tenue de concert de couleur noire, un pupitre, une lyre ainsi que des éléments de déguisements festifs (pour le Marching-band).

Organisation du stage : Ensemble Squillante en partenariat avec la Mairie d'Argenton-sur-Creuse et le festival Les Intemporel-les.

Élèves mineurs : Ils seront pris en charge par un ou plusieurs encadrants afin de les accompagner durant toute la durée du stage pour tous leurs déplacements ainsi que la bonne tenue de leur séjour.

Pour tout type d'information technique ou question relative au stage, contactez-nous par mail : squillantesaxophone@gmail.com



ACADÉMIE SQUILLANTE
ARGENTON-SUR-CREUSE

AUTORISATION DE FILMER, ENREGISTRER ET DIFFUSER

À remplir par tous les stagiaires sans exception

Je soussigné(é) domicilié(é) à
autorise l'Association Squillante, 2517 Chemin du Bord de l'Angle 82230 Léojac, la Mairie
d'Argenton-sur-Creuse, 69 Rue Auclert Descottes 36200 Argenton-sur-Creuse et/ou l'Association
Interlude, 4, Rue du Moulin de Bord 36200 Argenton-sur-Creuse, tous trois co-organisateurs de
l'Académie Squillante, à pratiquer tout type d'enregistrement audio, vidéo ainsi que la prise de
vue photographique des stagiaires et ce plus particulièrement en situation pédagogique ou en
concert.

Ces enregistrements ou photos pourront uniquement servir à illustrer l'histoire des académies
Squillante ou encore être utilisés dans le cadre de la promotion du saxophone ou à des fins
publicitaires par un ou l'ensemble des trois co-organisateurs.

Je renonce par la cession de droits à toute rétribution de quelque nature et forme que ce soit
concernant ces enregistrements et ces éventuelles diffusions ou utilisations d'images dans le cadre
défini dans le paragraphe précédent.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait en deux exemplaires

A : Le : / / 2025

Signature :